



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Accessibilité et Mobilité

CFDT Retraités, métropole lilloise

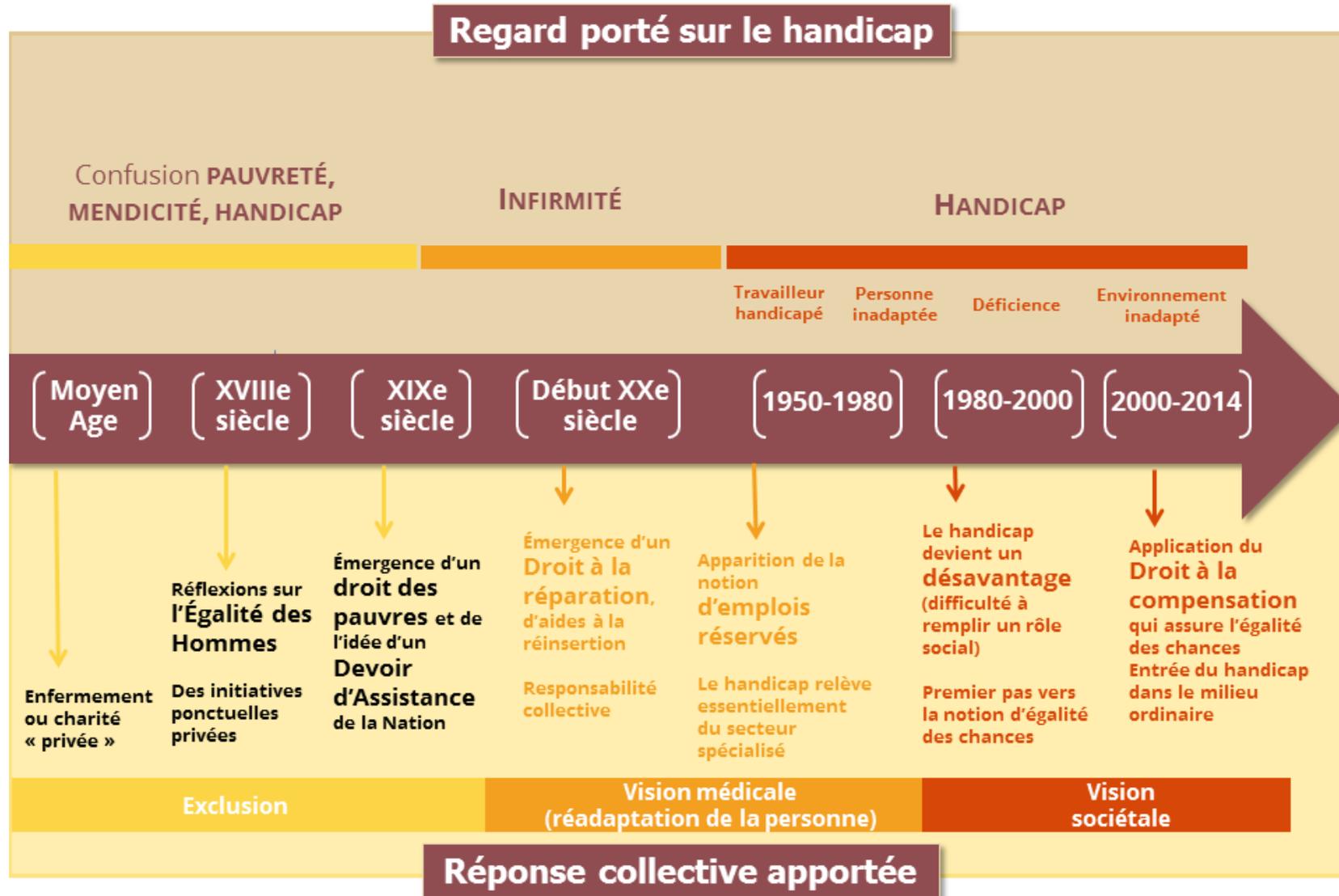
AG du 26/09/2023



SOUAMES Manon,
chargée de mission accessibilité PMR et modes actifs
Direction de la Mobilité

Contexte et histoire

UN HISTOIRE QUI EXPLIQUE CERTAINES IDÉES REÇUES



Notions clé et chiffres

NOTION DE HANDICAP



DES HANDICAPS



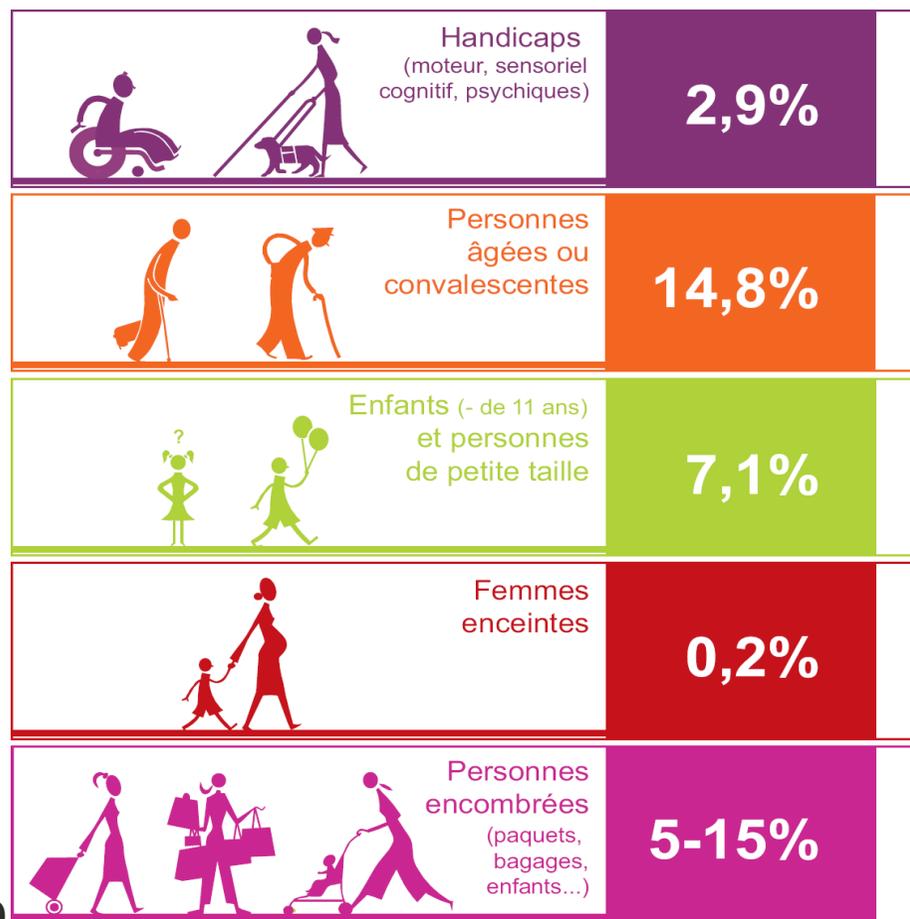


LA MOBILITE REDUITE



PERSONNES A MOBILITE REDUITE

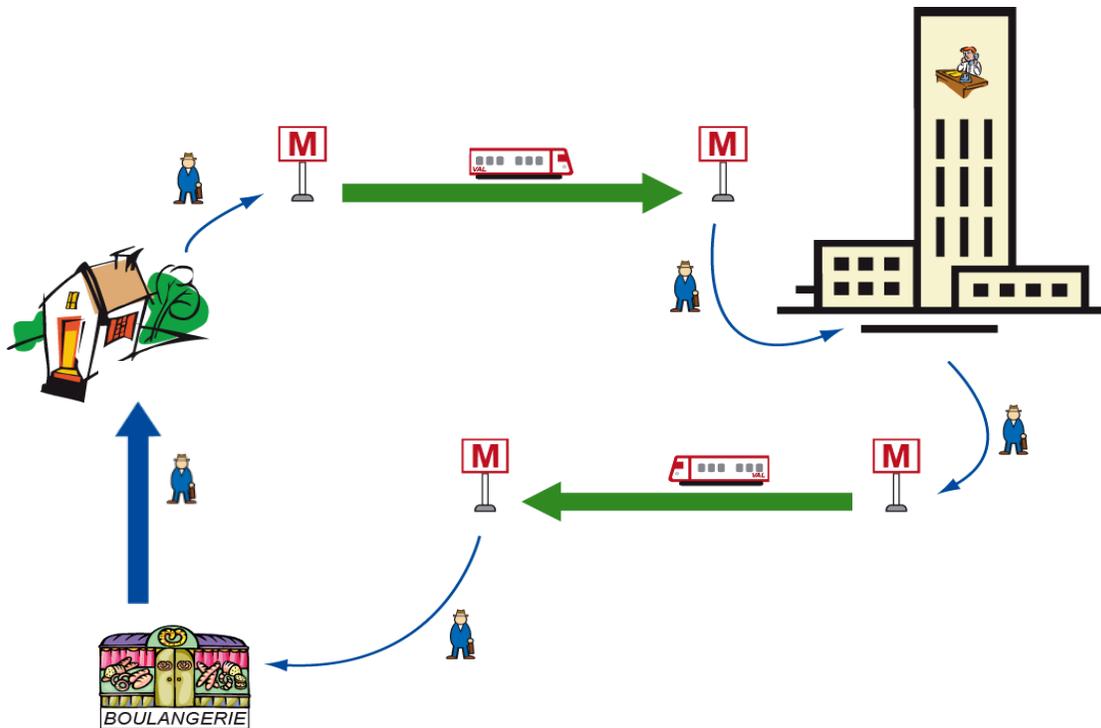
Quelques chiffres



Les Personnes à Mobilité Réduite représentent 30 à 40% de la population

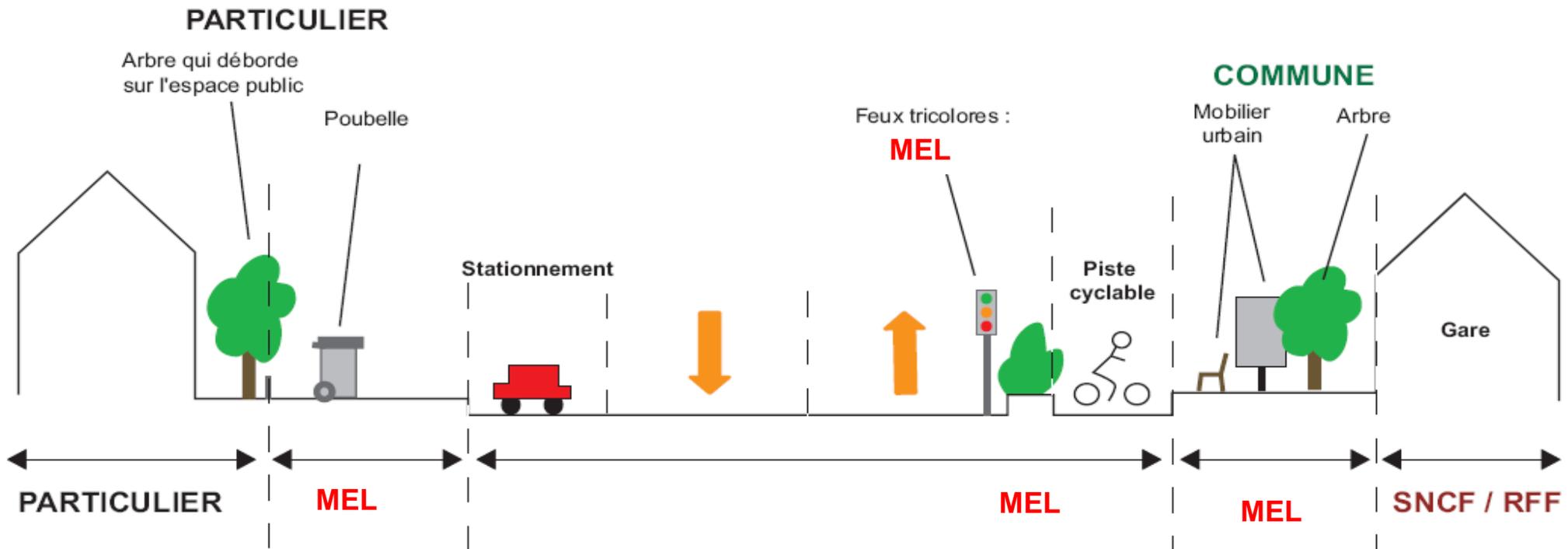
100% de la population est potentiellement concernée

Notion de chaîne de déplacements



- Penser transversalité
- Demande une bonne communication entre tous les acteurs
- Intégrer les différentes échelles dès la conception du projet

Les acteurs de l'accessibilité



Concertation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité



COMMISSION COMMUNALE OU INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ

ROLE ET COMPÉTENCES

- **Depuis quand?**
 - Loi de 2005 – pour les collectivités de plus de 5000 habitants
 - Créée en 2009 à la MEL
- **Ses missions:**
 - Dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports
 - **Faire toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant**
 - Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
 - Tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public, situés sur le territoire communal et qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée, ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées
 - **Établir un rapport annuel**
- **Son rôle:**
 - **Concertation et rendre des avis** sur les projets menés par la MEL dans le cadre de ses compétences

C.I.A

Présidée par M. LEPRETRE

4 COLLEGES



POLITIQUE ACCESSIBILITE DE LA MEL

LM'ACT : LA FEUILLE DE ROUTE

- Adopté par le Conseil Métropolitain le 13 décembre 2013, a pour ambition de préciser les perspectives, en matière de politique d'accessibilité, de la Métropole Européenne de Lille.
- Il s'articule autour de trois axes de travail :
 - Axe 1** : Valoriser la conception universelle dans les projets du territoire.
 - Axe 2** : Faciliter la mobilité et la continuité du cheminement,
 - Axe 3** : Changer les regards et agir en faveur de l'inclusion,
- La mise en œuvre du plan LM-AcT s'opère autour de déclinaisons opérationnelles partagées par l'ensemble des acteurs impliqués.

Qu'est ce que la conception universelle?

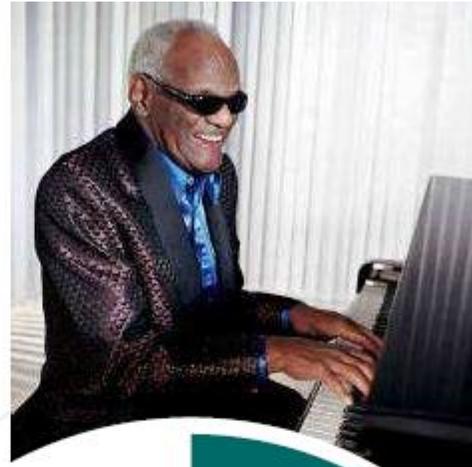
Notion de Conception Universelle

- On entend par « **conception universelle** » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui puissent être utilisés par tous, dans toute la mesure possible, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires".
- La conception universelle répond aux besoins, aux usages -> DESIGN
- La conception universelle n'est pas la norme

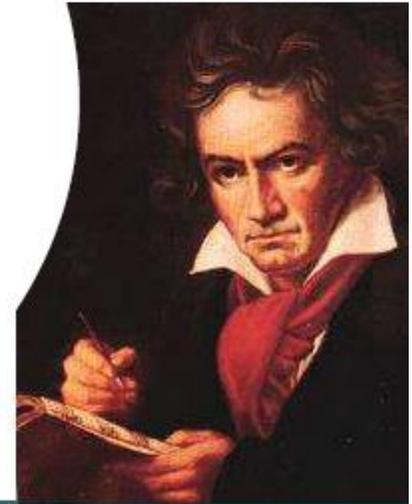


Design for All

Fondamental pour...



10%



Design for All

Nécessaire pour...



40%

Design for All

Comfortable pour...

100%

La conception universelle ... c'est pour tous ... et ça fonctionne dans les 2 sens

Quelles innovations ont été créées pour les personnes en situation de handicap et font aujourd'hui partie de notre quotidien?



La télécommande

Plan De Mobilité Métropolitain

Annexe Accessibilité

LE PLAN DE MOBILITÉ : QUID ?

- Le **Plan de mobilité** (PDM) est la nouvelle dénomination du Plan de déplacements urbains (PDU) suite à la loi LOM de décembre 2019.
- Il est **obligatoire dans les agglomérations de plus de 100'000 habitants et régi par le Code des Transports**
- L'**horizon du PDM de la MEL est 2035 à l'instar du SCoT et du SDIT**

- *Le PDM détermine les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (la MEL);*
- *Le PDM doit être compatible avec le SRADDET, le SCOT de Lille Métropole, et le PLAN CLIMAT métropolitain adopté en février 2021. Le PLU doit lui être compatible.*



**PROJET DE PLAN DE MOBILITE
DE LA MEL - HORIZON 2035**

*Mobilités métropolitaines,
vers un projet de transitions*

UN PROJET ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 24 JUIN 2022 / Plusieurs parties, 3 documents

Le projet de Plan De Mobilité - Horizon 2035

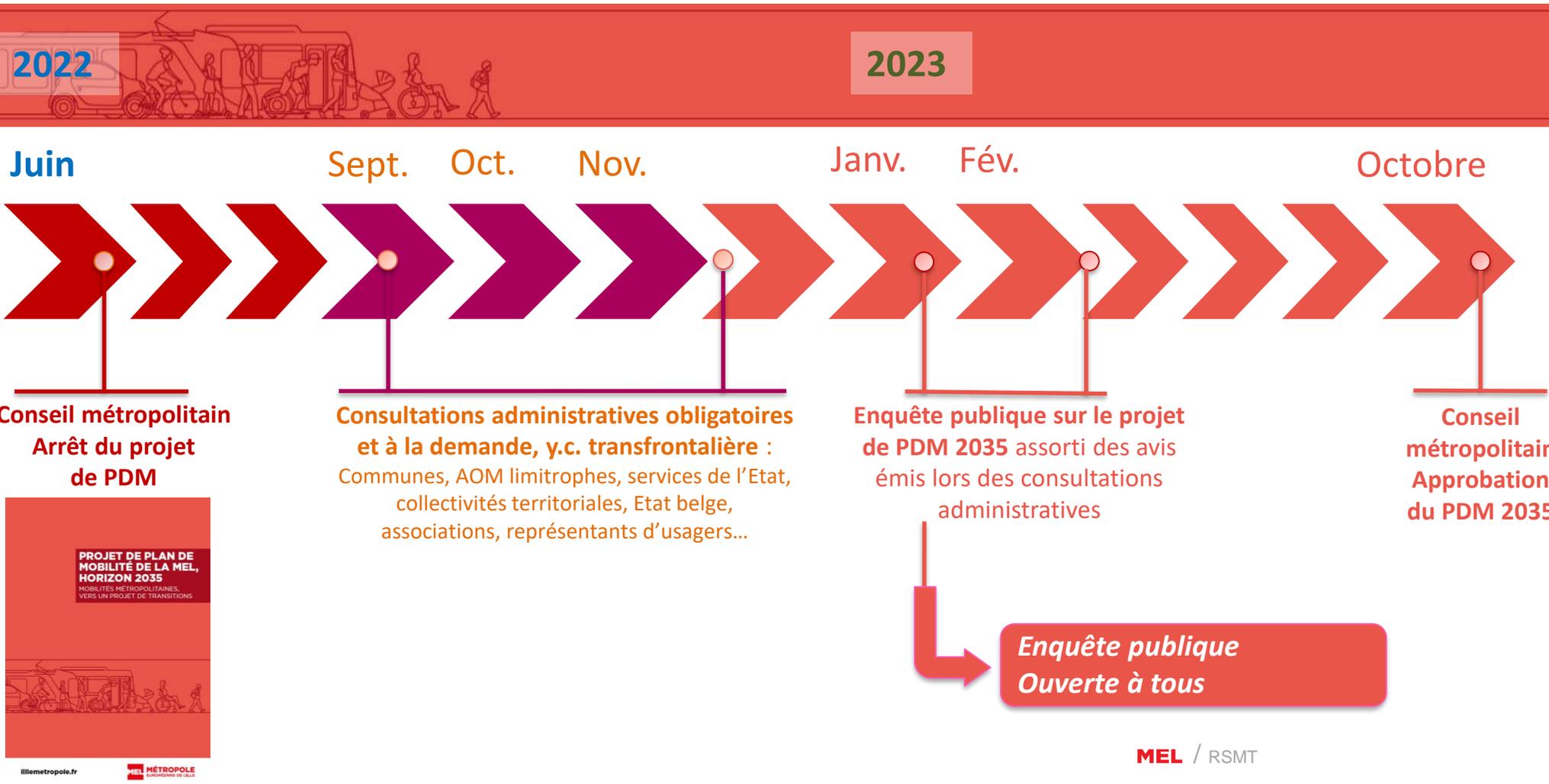
- Un diagnostic des mobilités
- La présentation des enjeux et des objectifs
- Le plan d'action
- L'annexe accessibilité

L'évaluation environnementale de ce projet

Le bilan de la concertation volontaire



L'ACTUALITÉ DU PLAN DE MOBILITÉ - HORIZON 2035 SUITE À L'ARRÊT DU PROJET / Point sur le calendrier de la procédure



DES ENJEUX DE MOBILITÉ ET OBJECTIFS
ASSOCIÉS À L'ÉCHELLE DE LA MEL :
LE PLAN DE MOBILITÉ, UN PROJET DE
TRANSITION
S'INSCRIVANT DANS UN CADRE PRÉDÉFINI

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PDM / Renouveler l'ambition métropolitaine en matière de mobilité, anticiper la croissance démographique

Prospective à horizon 2035 :

- Un territoire qui suivra une dynamique d'évolution démographique positive d'ici à 2035
+ 115 000 habitants, +80 000 emplois
- la demande de mobilité globale va augmenter :
+ 400 000 à 600 000 déplacements / jour
- En parallèle, les évolutions sociodémographiques et de comportements de mobilité par tranches d'âge ont un impact important sur les pratiques de mobilité
- Une hypothèse assumée d'un niveau de mobilité maintenu à 4 déplacements / jour par habitant

Objectifs du Plan de mobilité :

**Un projet de transitions...
... qui anticipe la croissance
démographique
... et renouvelle l'ambition
métropolitaine en matière de
mobilité**

MEL / RSMT

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PDM / A l'échelle de l'ensemble du territoire métropolitain, répondre à 4 enjeux majeurs de mobilité

Organiser une mobilité pour tous,
qui allie qualité du cadre de vie et
développement du territoire

Préserver l'environnement, en favorisant les
modes de déplacements moins polluants et
moins émissifs en gaz à effet de serre



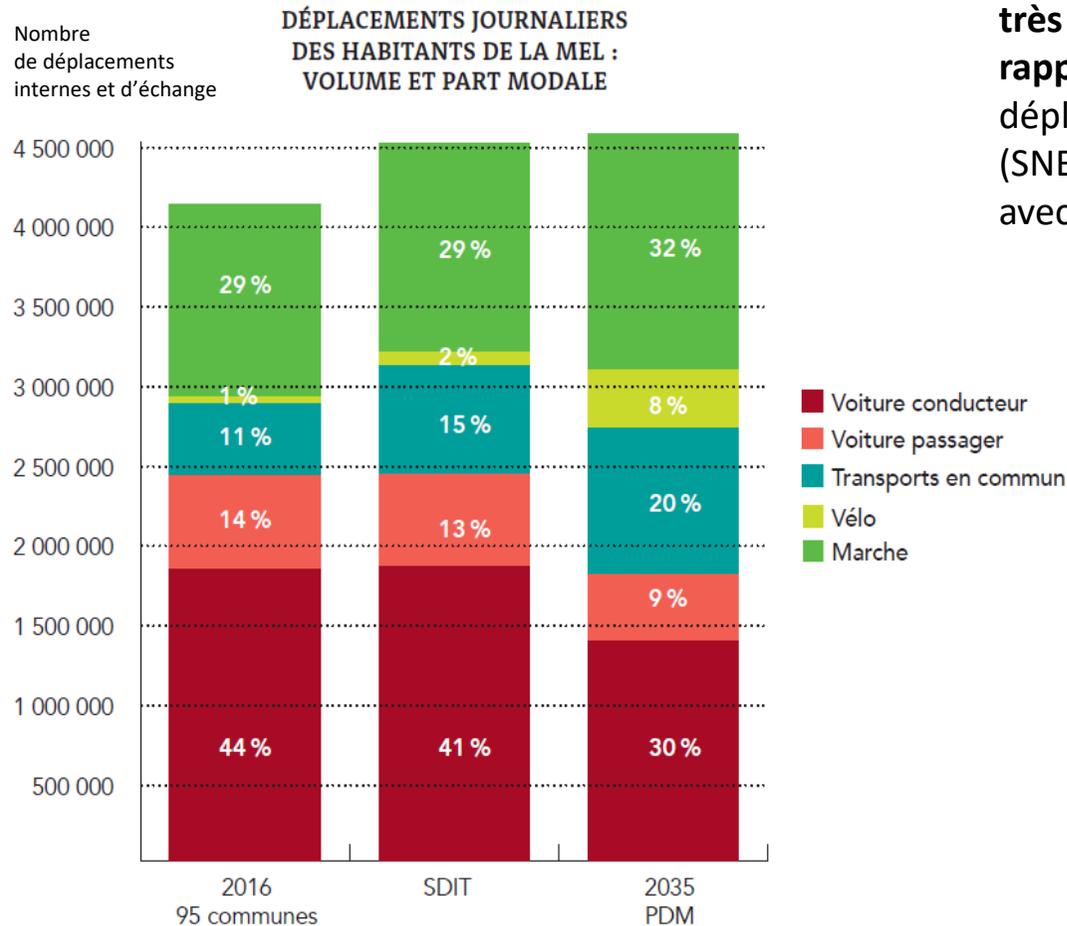
**A l'horizon 2035, le projet de Plan
De Mobilité entend répondre à
4 enjeux de mobilité majeurs**

Proposer une mobilité pour tous,
moyennant un prix abordable, tant pour les
usagers que pour les collectivités qui
mettent en œuvre les solutions de mobilité.

**Développer une mobilité qui contribue
au dynamisme économique,** au maintien
et à la création d'emplois, et au
rayonnement métropolitain

MEL / RSMT

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PDM / Une nécessité de faire évoluer les usages pour répondre aux enjeux environnementaux, dans un cadre prédéfini



Le Plan de Mobilité propose la mise en œuvre de scénarios très ambitieux pour atteindre des gains de près de -40% (par rapport à 2016) d'émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux déplacements, au regard de la Stratégie Nationale Bas carbone (SNBC) et des réglementations nationales, et en compatibilité avec le SRADDET, le SCOT, et le Plan Climat :

- ⇒ **Accompagner la transition énergétique et baisser les émissions de GES et l'ensemble des nuisances environnementales liées aux déplacements de personnes et de biens.**
- ⇒ **Augmenter de façon très significative l'usage des modes actifs (marche, vélo) et des transport en commun, et baisser les usages de la voiture utilisée « en solo »**
- ⇒ **Concernant les déplacements des biens, favoriser un report vers le fluvial, le ferroviaire, et des solutions innovantes de logistique urbaine**

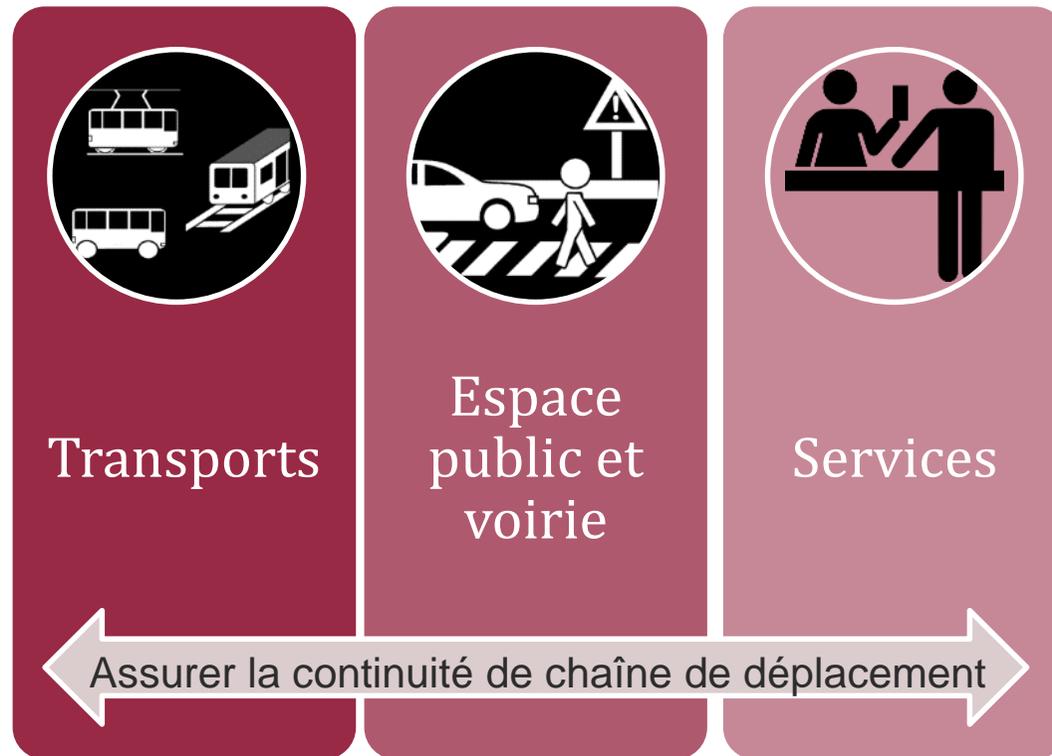
L'ANNEXE ACCESSIBILITÉ

PLAN DE MOBILITÉ 2035
DE LA MEL



L'Annexe Accessibilité

- Pièce constitutive du Plan de Mobilité
 - Obligatoire depuis la loi de 2005
- Son rôle:
 - Articuler les différents outils de planification de l'accessibilité,
 - Faire du lien entre tous les sujets évoqués dans le Plan de Mobilité



Rappels sur le diagnostic

La politique d'accessibilité métropolitaine:

- La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité: instance de concertation
- Lille Métropole Accessible à Tous (LM AcT): le guide de l'action métropolitaine

Évolution démographique métropolitaine:

- Un territoire historiquement jeune, 27% de la population a moins de 20 ans (2018)
- Mais qui ne fait pas exception au phénomène de vieillissement de la population
- Un phénomène qui s'accélère même plus vite sur la MEL que sur les autres grandes agglomérations françaises:
 - Horizon 2035: hausse de 44% des 65ans et plus
 - Projection de l'INSEE: 208 000 métropolitains auront plus de 65 ans (contre 150 000 aujourd'hui)

L'Annexe Accessibilité – les enjeux

Deux constats métropolitains confirmés par la Loi d'Orientation des Mobilités de 2019:

- Les avancées en terme d'accessibilité sont notables mais encore parcellaires.
- La chaîne de déplacement est une notion encore peu prise en compte bien qu'elle réponde en tous points aux besoins de tous les métropolitains.

2 enjeux majeurs émérgent:

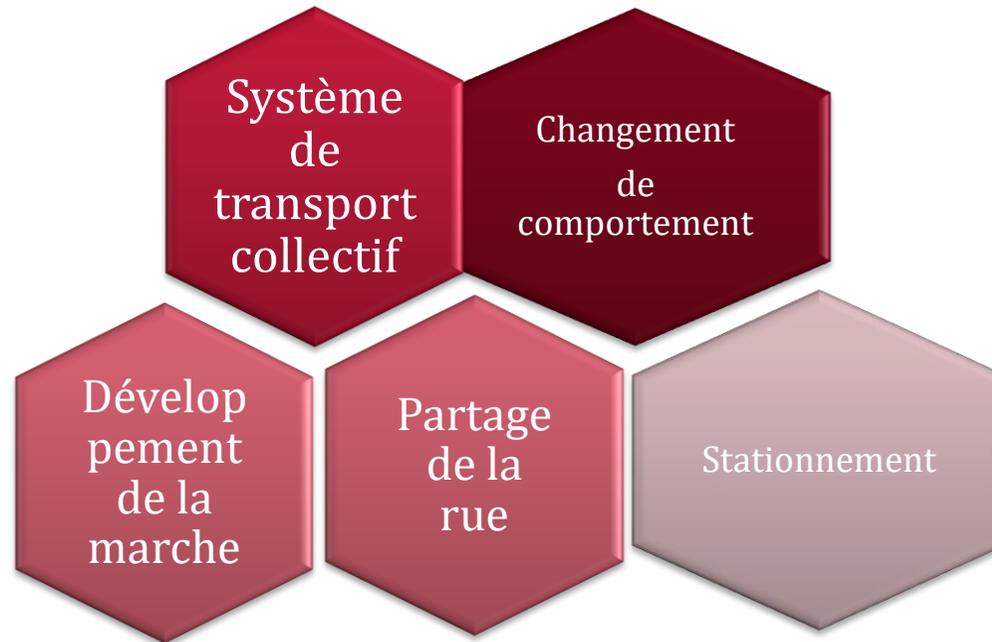
La conception universelle, un guide de l'action métropolitaine

- Faire entrer ce mode de conception dans les pratiques
- S'appuyer sur l'expertise d'usage (notamment la CIA)
- Valoriser le confort d'usage plus que l'accessibilité
- Anticiper le vieillissement de la population

Une stratégie métropolitaine en faveur de la marche exemplaire: une opportunité pour l'accessibilité du territoire

- Agir en faveur du développement de la marche c'est également agir pour un territoire plus accessible, plus confortable
- La marche est vecteur de lien social, d'échange, d'autonomie

L'Annexe Accessibilité – les actions



Pour assurer le confort d'usage et la continuité de la chaîne de déplacement, le plan d'actions du Plan de Mobilité traite de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à travers chaque thématique concernée,

34 Il s'agit d'un sujet transversal au PDM et pas un sujet isolé.

3 grands axes d'action

Infrastructurel

Moderniser et optimiser l'existant, compléter le réseau de transports en matière d'infrastructures, et développer de nouvelles offres (modes actifs et collectifs)

Serviciel

Améliorer et développer l'offre de services et sa qualité, en faciliter l'accès et les fiabiliser (Mobility as a Service, tarifications, etc.)

Comportemental

Encourager et favoriser les changements de comportements de mobilité (pratique accrue de la marche et du vélo, utilisation des TC, du covoiturage, évitement de l'usage « voiture en solo », etc.)

Un axe transversal d'orientations stratégiques

Satisfaire les besoins de mobilité des usagers et répondre aux enjeux de développement du territoire en créant les conditions de pratiques de mobilités durables

52 actions présentées en 5 chapitres

Changer les comportements de mobilité pour agir plus vite et plus fort en faveur de l'environnement

Vers un système de transports collectifs encore plus performant et capacitaire

La rue pour tous, support de tous les usages et de toutes les fonctions de déplacement

Agir en faveur du transport de marchandises et de la logistique urbaine

Mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions du PDM

L'Annexe Accessibilité – les actions

9 actions plus spécifiquement ciblées

- **Action 1 – Pour des mobilités bénéfiques pour la santé:**

Accompagner les plus jeunes et les seniors vers des pratiques de mobilité plus vertueuses de la santé

- Limiter l'usage de la voiture aux déplacements où elles vraiment nécessaires,
- Inciter à l'usage des modes actifs et des transports en commun à la fois pour accéder à l'autonomie mais aussi pour la conserver

- **Action 10- Rendre plus performants les réseaux existants de métro et de tramway**

Profiter des phases de modernisation du réseau pour le rendre plus confortable et accessible à tous

- Renforcer l'information voyageur sur les quais et dans les rames de tramway, et améliorer l'accessibilité des quais,
- Mettre aux normes PMR les stations de métro qui accueilleront le 52mètres

L'Annexe Accessibilité – les actions

9 actions plus spécifiquement ciblées

- **Action 11 – Poursuivre la modernisation du réseau de bus:**

Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de bus

- Dispenser, à bord, une information aux voyageurs dite « dynamique » car en temps réel (visuelle et sonore)
- Améliorer le confort en matière de place assise: 2 places PMR dans tous les bus

- **Action 22 – Faciliter l'usage des transports collectifs urbains pour tous**

Améliorer le confort d'usage du réseau de transport en commun urbain

- Poursuivre la mise aux normes des arrêts de bus et leur environnement,
- Poursuivre les efforts en matière de sécurisation, de maintenance des équipements d'accès aux stations et aux quais,
- Aider les personnes déficientes visuelles à s'orienter sur le réseau de métro,
- Intégrer la notion de conception universelle dans les futurs projets de transports en site propre inscrits au Schéma Directeur d'Infrastructures de Transports (SDIT)

L'Annexe Accessibilité – les actions

9 actions plus spécifiquement ciblées

- **Action 28 – Aménager l'espace public: trouver une place pour tous les usagers et tous les usages, temporaires ou permanents:**

Partager des ambitions communes entre tous les aménageurs intervenants sur le territoire, en s'appuyant sur la charte de qualité des espaces publics métropolitains

- Prise en compte des personnes en situation de handicap et de tous les âges de la vie bus, dès la conception de nouveaux espaces publics
- S'appuyer sur l'expertise d'usage des métropolitains
- Aménager des espaces publics en faveur des déplacements piétons

L'Annexe Accessibilité – les actions

9 actions plus spécifiquement ciblées

- **Action 29 – Une politique de stationnement comme outil de mobilité et de partage de l'espace public**

Améliorer le stationnement des personnes en situation de handicap notamment en augmentant le nombre de places réservées

- Maintenir et faire vivre les outils de connaissance et d'analyse existant
- Améliorer le stationnement des personnes en situation de handicap sur trois aspects:
 - Le nombre de place
 - Leur forme au regard des obligations réglementaires
 - Leur répartition dans la ville

L'Annexe Accessibilité – les actions

9 actions plus spécifiquement ciblées

- **Action 30 – Améliorer l'accessibilité des espaces publics et des voiries pour les personnes à mobilité réduite:**

S'appuyer sur la notion de conception universelle et sur la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour guider l'aménagement des nouveaux espaces publics et de la voirie

- Garantir le confort d'usage de nos espaces publics tout au long de la chaîne de déplacement
- S'appuyer sur la CIA pour
 - Arbitrer entre différents scénarios d'aménagements
 - Proposer des solutions confortables qui vont au-delà des normes
 - Habituer les professionnels à la prise en compte des plus fragiles

L'Annexe Accessibilité – les actions

9 actions plus spécifiquement ciblées

- **Action 31 – Concevoir une métropole marchable pour tous :**

Favoriser la marche pour tous en concevant des cheminements larges, bien entretenus, sécurisés et désencombrés

- Mettre le piéton comme prioritaire de l'espace public dès la phase de planification
- Aller au-delà du 1,40m réglementaire des trottoirs dans les sites à forts enjeux
- Aménager une « bande de rangement » pour laisser le passage des piétons libre de tout obstacle

- **Action 32 – Pratiquer le territoire pour bien grandir, bien vivre, bien vieillir:**

Encourager les plus jeunes comme les seniors à marcher au quotidien et à prendre facilement les transports en commun

- Accompagner les communes à développer l'écomobilité scolaire
- Accompagner les seniors à rester autonomes grâce à la marche
 - Limiter les sources de pénibilités et de stress
 - Inciter les marches exploratoires, les sorties collectives, l'implantation de mobiliers de repos

Merci de votre attention !

Manon SOUAMES

Chargée de mission accessibilité et modes doux



1, rue du Ballon
CS 50749 59034 LILLE CEDEX
Tél : +33 (0)3 20 21 22 23
Fax : +33 (0)3 20 21 22 99

www.lillemetropole.fr